

ERRATUM — AVIS PUBLIC — CONSULTATION PUBLIQUE

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT PR22-42

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN D'ENCADRER LES ACTIVITÉS D'ENTRETIEN ET DE MISE AU POINT DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Le 22 juin 2022, un avis public relatif à la consultation publique sur le premier projet de règlement PR22-42 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - règlement de zonage - afin d'encadrer les activités d'entretien et de mise au point de véhicules électriques a été publié.

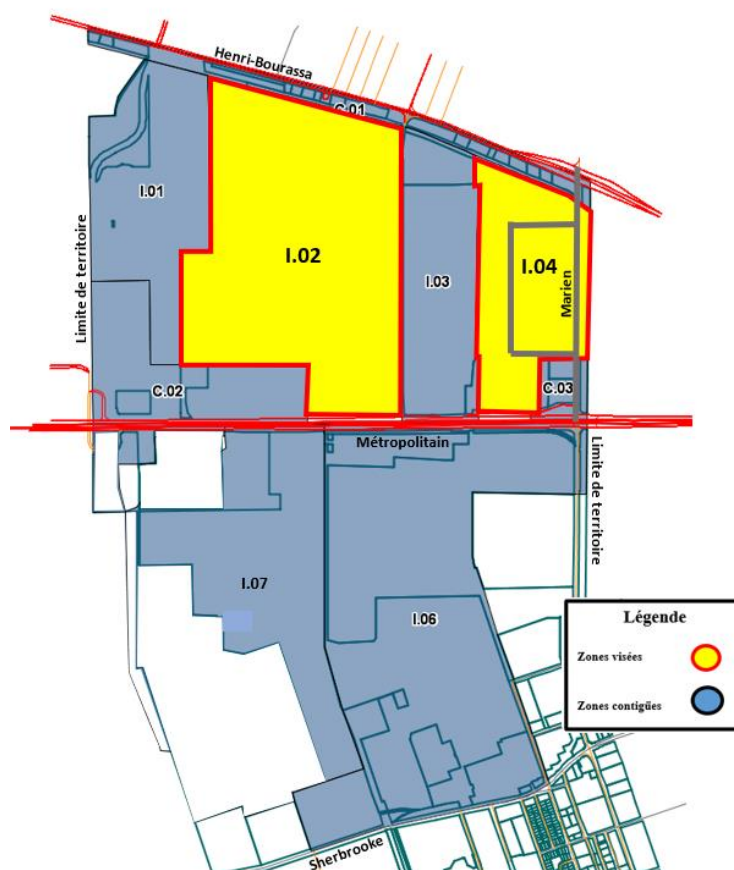
Ce dernier aurait dû se lire de la manière suivante :

« La soussignée avise les personnes intéressées que la Ville de Montréal Est a adopté le projet de règlement cité en objet lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 juin dernier. Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), ce projet de règlement sera soumis à une consultation publique, le mercredi 13 juillet 2022 à compter de 17 h à la salle du Conseil de la ville de Montréal-Est située au 11370, rue Notre-Dame, à Montréal Est.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un autre membre du conseil désigné par la mairesse, expliquera ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer sur ce sujet.

Le projet de règlement **PR22-42** a pour objet d'ajouter la classe d'usage C811 (Centre d'entretien et de mise au point de véhicules électriques aux zones I.02 et I.04). »

Ce projet de règlement peut faire l'objet d'une approbation référendaire par les personnes habiles à de la zone visée et des zones qui lui sont contiguës illustrées sur le croquis ci-dessous :



Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité situé au 11370, rue Notre-Dame Est, Montréal-Est, aux heures normales de bureau et sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : www.ville.montreal-est.qc.ca.

DONNÉ À MONTRÉAL-EST, LE 29 JUIN 2022

Kaouther Saadi, greffière



**CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE
DE L’AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE**

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT PR22-42

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN D’ENCADRER LES ACTIVITÉS D’ENTRETIEN ET DE MISE AU POINT DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Je soussignée Kaouther Saadi, greffière de la Ville de Montréal-Est, certifie que l’avis public portant le même objet a été publié dans l’édition du mercredi 29 juin 2022 du journal *Métro – Montréal Est – Pointe-aux-Trembles* et affiché le même jour à l’hôtel de ville de Montréal-Est situé au 11370, rue Notre-Dame Est et sur le site internet de la Ville au www.ville.montreal-est.qc.ca.

DONNÉ À MONTRÉAL-EST, CE 29 JUIN 2022.

Kaouther Saadi, greffière